



Achat et exportation d'une voiture de France vers la Tunisie : quels risques et précautions ?

Par **Jean_789**, le **12/10/2024** à **14:12**

Bonjour, Je souhaite acheter une voiture en France pour mon père, qui réside en Tunisie. Étant donné que les virements internationaux depuis la Tunisie vers l'étranger sont interdits, mon père envisage de me faire parvenir la somme de 12 000€ via un ami en Tunisie, qui a un compte bancaire en France. Cet ami effectuerait un virement sur mon compte en France afin que je puisse acheter la voiture et ensuite l'exporter vers la Tunisie. Quelques précisions supplémentaires : J'ai actuellement trois comptes bancaires actifs en France. Je suis en CDI avec un revenu fixe. Ma question est la suivante : Quels sont les risques légaux ou fiscaux que je pourrais encourir en France, notamment en termes de justification des fonds reçus ? Quelles précautions devrais-je prendre pour éviter des problèmes avec la banque ou les autorités françaises ? Quelle serait, selon vous, la meilleure solution, la moins coûteuse, pour éviter tout risque dans cette opération ? Merci d'avance pour vos conseils.

Par **amajuris**, le **13/10/2024** à **11:13**

bonjour, le risque est que votre ami conserve ces 12000 €. salutations